



Terre de talents

Secteur des Aînés

DÉCISION n°2024/314

Objet : Convention de prestation pour l'organisation d'une conférence et d'animations sur le thème "Le sommeil, le comprendre pour mieux le gérer" - Association BRAIN UP

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande public et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de convention de partenariat avec l'association BRAIN UP, représentée par M. Romain CASALINO, Délégué Régional ; ;

Considérant que l'association BRAIN UP, association loi 1901, est composée de neuropsychologues, psychomotriciens, diététiciens et sophrologues, fédérés autour d'un objectif commun : transmettre l'envie d'être acteur de sa santé au quotidien ;

Considérant que l'association BRAIN UP conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement psycho-social sous forme d'ateliers, de conférences et de formation ;

Considérant que le thème « Le sommeil, le comprendre pour mieux le gérer » fait partie des préoccupations des aînés ;

Considérant que la municipalité a la volonté de rompre l'isolement des aînés en leur permettant de bénéficier d'activités gratuites autour de la santé et du bien-être et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que le service des Aînés souhaite proposer des activités innovantes dans la programmation des activités de la Semaine Bleue ;

Considérant que dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015, l'association BRAIN UP et les membres des conférences des financeurs financent la totalité du coût des actions de prévention que l'association BRAIN UP met en place de manière partenariale en Ile-de-France ;

Considérant la convention de partenariat avec l'association BRAIN UP ;

DÉCIDE

Article 1

De signer la convention de partenariat avec l'association BRAIN UP, dont le siège social est situé au 16 rue Abel à PARIS (75012), pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Le sommeil, le comprendre pour mieux le gérer », le 4 octobre 2024 de 10h à 12h et de 5 ateliers hebdomadaires de 2 heures, les 8, 15 22 et 29 novembre 2024 et le 6 décembre 2024, en direction des aînés.

Article 2

Les conditions de ces prestations sont consignées dans la convention ;

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 19 août 2024

Par délégation et pour le Maire absent

Koko MENSAP
2^{ème} Adjoint au Maire

